

Mérignac

## **Le (sur) coût fait couiner des élus**

Le projet de construction du conservatoire municipal à la Maison Carrée fait réagir l'opposition.



La Maison Carrée et ses extensions souterraines doivent accueillir le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique. (Photo O. D.)

C'est un sujet inépuisable de divisions entre majorité et groupes d'opposition. Le projet de conservatoire à la Maison Carrée est revenu sous le feu des projecteurs lundi soir en Conseil municipal, à la faveur d'une délibération portant sur le lancement d'une déclaration d'utilité publique (DUP).

Avant d'engager les débats, le maire a rappelé la complexité du dossier. La Maison Carrée étant classée monument historique depuis 1983, la municipalité doit se plier aux exigences de la Drac. En substance, elle ne peut toucher aux deux rangées d'arbres en limite de propriété. De plus, rien ne doit venir obstruer la vision du monument depuis l'avenue François-Mitterrand. Cette prescription était connue dès le départ. D'où le parti pris d'enterrer le futur bâtiment dans le prolongement du monument.

### **De 12 à 16 millions d'euros**

La configuration des lieux impose parallèlement le déplacement d'un parking de la résidence Les Conviviales I et II. L'aire de stationnement doit être supprimée et restituée en souterrain, sous le futur parvis d'entrée du conservatoire. « Il s'avère

nécessaire de prendre une déclaration d'utilité publique pour qualifier ce projet d'intérêt général, justifier l'atteinte à la propriété privée et sécuriser l'accord amiable entre la Ville et la copropriété », a assuré l'édile, avant de livrer un calendrier. Selon Michel Sainte-Marie, un nouveau permis de construire sera déposé en octobre. La consultation des entreprises sera lancée début 2013, le démarrage des travaux en septembre de la même année, pour une livraison en mars 2015. « Êtes-vous sûr de pouvoir tenir ces prévisions alors qu'une DUP induit une enquête publique ? Connaissez-vous les dates de cette consultation ? », questionne Vincent Cœurderoy (UMP), estimant le timing trop serré. « C'est inclus dans le calendrier », répond vaguement l'édile. La députée Marie Récalde précise qu'il appartient au préfet de saisir le président du tribunal administratif. Celui-ci déterminera la commission d'enquête ou le commissaire enquêteur idoine. « À partir de là, on connaîtra les dates. »

Peu après, Fabien Rothé (Modem) attaque le projet sous l'angle financier : « J'y étais favorable initialement. Mais le coût est passé de 12 à 16 millions aujourd'hui. Et les travaux n'ont toujours pas commencé ! » Le centriste souhaite qu'on revoie la copie. « Faites-nous des propositions, on les étudiera », rétorque sèchement Michel Sainte-Marie. Fabien Rothé s'en prend ensuite à la conception du bâtiment. Il laisse entendre que sa configuration souterraine serait incompatible avec un enseignement musical de qualité. Le maire : « Monsieur Rothé, vous êtes comme moi, incompetent techniquement en la matière ! » Avant de faire remarquer que tous les spécialistes interrogés ont donné leur feu vert.

Thierry Millet (Nouveau Centre) retourne à la dimension économique du futur conservatoire. Il ne conteste pas l'idée de moderniser l'équipement, voire d'augmenter sa superficie. En revanche, « le format choisi est excessif, tout à fait disproportionné par rapport à l'époque que nous vivons », clame-t-il. Le maire balaie l'argument d'un revers de main, adressant à Millet qu'il tenait des propos similaires pour la médiathèque et le Pin Galant. « Son prix a augmenté de 33 % », renchérit l'élus de l'opposition, précisant : « On voit de moins en moins clair dans le montant et le financement. » Faisant jouer la solidarité politique, Gérard Chausset (EELV) rappelle qu'il n'existe pas d'investissement lourd sans aléas. « Regardez la troisième phase du tramway ou le pont J.-J. Bosc. Vous parlez de superflu mais vous êtes parfois super-flou », dit-il à Thierry Millet. Et si les banques ne suivent pas la collectivité ?

L'adjoint à la culture, Daniel Margnes, soutient que l'État s'était engagé dès le départ à verser une subvention de 3 millions. En revanche, si les contraintes financières s'exercent au-delà du raisonnable, « on ne sera pas plus obtus que la moyenne. » Une manière de préparer les esprits ?